

# *L'application du blocus américain en Argentine oblige Cubana de Aviación à suspendre ses vols*

---



**DECLARACIÓN DEL MINISTERIO DE  
RELACIONES EXTERIORES**

*MinRex*

La Havane, 1er mai (RHC) En mars 2024, l'entreprise Yacimientos Petrolíferos Fiscales S. A. (YPF) de la République argentine a informé la compagnie aérienne Cubana de Aviación de son refus de continuer à fournir du carburant à ses avions, en application du blocus des États-Unis contre Cuba.

Cubana de Aviación a cherché d'innombrables alternatives pour maintenir les opérations déjà planifiées et autorisées par l'Administration nationale de l'aviation civile argentine, et pour ne pas affecter les passagers, en contractant avec d'autres compagnies aériennes. La responsable de l'unité de Cubana de Aviación à Buenos Aires a rencontré de hauts fonctionnaires argentins des transports et de l'aviation civile afin de trouver une solution commune. Cependant, elle n'a pas reçu de réponse satisfaisante pour assurer la vente de carburant.

En conséquence, Cubana de Aviación a été contrainte de suspendre les vols réguliers entre Cuba et l'Argentine, qui étaient maintenus depuis 39 ans.

L'application de cette mesure arbitraire par la compagnie YPF Argentina est une démonstration claire non seulement de l'application du blocus américain génocidaire contre Cuba, mais aussi de son caractère extraterritorial, ainsi que de sa violation des règles du commerce international.

En se conformant au blocus américain contre Cuba, YPF Argentine viole de manière flagrante sa législation nationale, en particulier la loi n° 24. 871, adoptée le 20 août 1997 et promulguée le 5 septembre de la même année, dont l'article 1, paragraphe 2, stipule que « les lois étrangères qui cherchent à produire des effets extraterritoriaux par l'imposition d'un blocus économique, la limitation des investissements dans un pays donné ou la restriction de la circulation des personnes, des biens, des services ou des capitaux, dans le but de provoquer un changement dans la forme de gouvernement d'un pays ou d'affecter son droit à l'autodétermination, sont absolument inapplicables et sans effet juridique ».

La rupture de contrat par la compagnie argentine, en plus de causer un préjudice à Cubana de Aviación, nuira aux citoyens argentins eux-mêmes et aux autres voyageurs, y compris ceux qui ont acheté des billets d'avion à destination et en provenance de Cuba.

Il est contradictoire de proclamer la liberté à tout prix, tout en limitant la liberté d'une compagnie qui respecte rigoureusement les réglementations de l'Argentine et de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

L'application de restrictions anachroniques et absurdes à une compagnie cubaine est un fait tangible qui démontre les effets dévastateurs du blocus imposé par les États-Unis à Cuba.

L'aviation, comme tous les autres secteurs de notre pays, a été durement touchée au fil des ans par les mesures du blocus économique, commercial et financier. Cela a généré, par exemple, des millions de dollars de pertes pour Cubana de Aviación, en raison de l'annulation des contrats de location d'avions, de la fermeture des comptes bancaires et des opérations commerciales, et de l'impossibilité d'accéder à des prêts auprès de banques internationales pour entretenir et réparer sa flotte, une pratique courante pour les autres compagnies aériennes du monde. Elle ne peut pas non plus acheter d'avions en raison de l'impact de la mesure qui empêche Cuba d'accéder à des moyens et équipements contenant plus de 10 % de composants d'origine américaine, ce qui affecte également le transport aérien intérieur. Tous ces effets ont été aggravés par l'inscription arbitraire et infondée de Cuba sur la liste américaine des pays qui soutiendraient le terrorisme.

Cuba continuera à dénoncer les cas d'application extraterritoriale du blocus et à exiger la fin de cette politique illégale, qui constitue une violation flagrante du droit international et est massivement rejetée par la communauté internationale.

La Havane, 30 avril 2024

(Source : Cubaminrex)

---

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/nacionales/353590-lapplication-du-blocus-americain-en-argentine-oblige-cubana-de-aviacion-a-suspendre-ses-vols>



**Radio Habana Cuba**